



Dossier d'inscription ou réinscription 2019- 2020

Bonjour

Vous avez en main le dossier d'inscription pour la saison 2019 -2020. Nous serons heureux de vous accueillir au sein de l'Arsa et de faciliter votre insertion. Toutefois pour la bonne réussite de votre inscription, lisez attentivement les quelques éléments qui suivent :

1 - Notre association fait partie de la Fédération Française de la Retraite Sportive ; à ce titre elle promeut **la multi-activité sportive**. Votre inscription doit donc rechercher une variété d'activités et ne pas se réduire à une seule activité. Nous proposons 18 activités différentes, vous avez donc un large choix.

2 - Nous constatons que de nombreuses inscriptions ne sont pas suivies d'effets. Réfléchissez bien à **ne pas encombrer inutilement l'accès aux activités**. Nous constatons également que la fréquentation baisse à partir de décembre ; essayez de donner à votre inscription un véritable engagement pour l'année.

Selon notre règlement intérieur, vous ne pouvez pas vous inscrire à plus de cinq activités. La grande majorité des adhérents ont deux ou trois activités.

3 - Certaines de ces activités comme **l'aquagym et la gymnastique sont très demandées**. Toutefois nous sommes obligés pour des raisons de sécurité de limiter le nombre d'inscrits dans les salles ; le dossier vous guide pour votre choix selon les heures les plus demandées (heures dites rouges) toutefois nous serons peut être amenés à vous demander de déplacer votre choix pour faciliter l'accès des activités au plus grand nombre. Dans certains cas, nous créerons une liste d'attente et vous proposerons l'accès à certaines heures en fonction des désistements.

Le nombre de séances auxquelles vous pouvez vous inscrire est en conséquence limité selon la nature des activités : aquagym : une seule séance, gym : trois séances dont une seule en rouge.

4 - Certaines activités sont ouvertes chez des partenaires et demandent une cotisation supplémentaire. Cette somme vous est demandée sur **un chèque différent** de celui de l'Arsa ; soyez attentif à nous donner que ce qui est nécessaire, selon la mention :

chèque à l'ordre de : ce chèque doit être dans le dossier.

Sur place : la somme vous sera demandée à l'accueil de notre partenaire (piscine de Châtelailon, aviron, yoga...)

Le badminton fait l'objet d'une cotisation supplémentaire, pour le renouvellement des volants. Un chèque de 12€, à l'ordre de l'Arsa, doit être remis avec l'inscription.

Cette année, la cotisation du ping-pong est de 20€. Le chèque doit être à l'ordre de l'Arsa.

L'aquagym fait l'objet désormais d'une tarification forfaitaire, 10 mois de septembre à juin, non remboursable :

Pour l'aquagym de Châtelailon, vous pouvez organiser votre paiement avec la piscine sur place.

Pour l'aquagym de Périgny (Palmilud), vous faites trois chèques de 50 € à l'ordre de l'Arsa.

Le premier sera débité en septembre, le deuxième en janvier et le troisième en avril.

5 - Vous vous inscrivez dans une association amicale. Tous ceux qui animent cette association sont **bénévoles** . Pour toutes les activités, il y a un ou plusieurs animateurs ou un référent si l'activité est assurée par un partenaire extérieur. Tous sont à votre disposition **pour vous aider** . La charte de l'adhérent indique le cadre qui facilite notre vie commune. Votre adhésion est un engagement pour participer à la vie de cette association. Votre signature à cet égard est importante.

6 - Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle inscription. Pour le renouvellement, pendant trois ans, il est conseillé.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous répondez « NON » au questionnaire Santé joint. Dans cette situation, vous nous renvoyez l'attestation (en bas de page).

Attention, cette année de nombreux certificats médicaux auront plus de 3 ans.

Le renouvellement est obligatoire.

7 - Aidez-nous très simplement : **votre dossier doit être parfait !**

Les dossiers mal écrits et auxquels il manque une pièce sont renvoyés automatiquement **et vous perdrez la priorité dans certaines activités !** Nous ne pouvons pas gérer plus de 600 dossiers en septembre, dans des conditions sereines si certains d'entre eux ne sont pas complets.

8 - **Attention** , les inscriptions **ne sont pas remboursées** en cas de désistement. Les cotisations sont en effet réparties entre plusieurs partenaires de la Fédération : siège, assurance de la licence, comité départemental et association, et ne sont donc pas récupérables. L'inscription est en outre une charge pour notre association.

9 - Au-delà de la **licence de base** , la fédération et son assureur, vous propose **des options complémentaires** : option IA plus qui améliore les prestations de bases, et une option effet personnel. Lisez attentivement la notice sur le contrat d'assurance pour faire votre choix et un chèque adapté en conséquence.

10 - Conformément aux règles en vigueur, vous disposez d'un droit relatif à vos données personnelles. Notre association utilise ces données pour la gestion des cotisations, des activités sportives et quelques statistiques. Elle les transmet à la fédération pour la gestion des licences fédérales ainsi qu'à certains partenaires assurant pour nous une activité sportive : club d'aviron de mer, piscines etc..... La fédération a sa propre politique de traitement des données, vous trouverez les informations nécessaires sur son site.

Dans l'attente de vous voir sur le terrain,

Amitiés sportives

Denis Roussier, Président de l'Arsa